

**5ème Rencontre Européenne Ural France  
du 22 au 24 septembre 2023**Lien Google maps : <https://goo.gl/maps/qPKQpQh9g2Z9jBzv6>

Colombiers, le 12 juillet 2023.

**COUPON-RÉPONSE à retourner avec votre règlement le plus tôt possible,  
et IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 15 septembre 2023****à Sabine MARQUET - Trésorière Ural-France  
7 rue Carnot, 45300 Pithiviers**

Nom, Prénom, Pseudo : .....  
Membre Ural France / Ural France member : Oui / Non  
Pseudo : ..... Pays / Country \* : .....  
☎ : ..... Adresse e-mail / E-mail : .....  
Immatriculation de la moto ou side-car / Motorcycle or side-car registration : ..... \*  
Date d'arrivée / Arrival date \* : ..... AM / PM Date de départ / Departure date \* : ..... AM / PM  
*\* Rubrique obligatoire / Required information*

**Formulaire à compléter :**Inscription à la REUF (*Registration*)Hébergement en chalet (*bungalow accommodation*)Petits déjeuner dans la salle sur le site (*on-site breakfast*)

Boisson chaude, viennoiserie, pain, beurre, confiture.

Repas du samedi soir : cochon à la broche (*pig-on-a-spit meal on Saturday night*). Boissons non comprises.

Précommande T-Shirt (préciser H ou F et la taille)

Tarif par personne/nuit	Nb de nuits	Nb de personnes	Total
15 €			
30 €			
5 €			
20 €			
Total dû :			

L'hébergement est prévu dans des chalets de 4 à 6 places (2 chambres de 2 personnes + canapé dans le salon).

Soit 2 couples max par chalet avec possibilité d'utiliser le salon si besoin.

Ou dans des chalets de 2 à 4 places (1 chambre pour 2 personnes + canapé dans le salon).

Soit 1 couple par chalet avec possibilité d'utiliser le salon si besoin.

Possibilité de camper, soit sur place (camping sauvage / équipement WC mais pas de douche) soit au camping tout proche.

Possibilité de réserver dans d'autres gîtes sur la commune. Pour camper ou choisir un autre gîte, nous contacter sur

[contact@ural-france.com](mailto:contact@ural-france.com)

Commentaires :

.....  
.....  
.....

Merci de joindre votre chèque de réservation à l'ordre de "Association Ural France", à envoyer à l'adresse de la trésorière en haut de page.

**Attention** : Les chèques seront présentés à l'encaissement à partir du 15 septembre. À partir de cette date, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement, l'association devant avancer le montant des réservations.